

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Charlie Antaya](#)

<https://www.cadre21.org/membres/22f3295073caf0be0ef33638>

Date d'obtention : 2023-11-20 18:27:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement il faut parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime tout en les rassurant. Deuxièmement il faut évaluer l'incident à l'aide de la grille d'évaluation. Troisièmement, il faut vérifier l'information en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes au courant et si oui, vérifier les informations et compléter avec eux la grille d'évaluation. Aussi, il est important de leur mentionner de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes. Quatrièmement, il faut parler à l'instigateur pour avoir sa version des faits et pour déterminer si l'incident est le résultat d'une intention impulsive ou malveillante. Si c'est de façon malveillante, il faut contacter la police dans les plus brefs délais.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut absolument parler à l'auteur du signalement que ce soit un membre de la famille ou un ami. J'aurais pensé qu'il aurait simplement fallu prendre l'information et aller en parler avec la victime, mais non, il faut prendre le temps avec l'auteur du signalement. Aussi, il faut parler à tout le monde qui est impliqué dans l'affaire. Même si ce sont des personnes qui ne voulaient pas participer à cela et qui ont juste reçu des photos/vidéos. Aussi, qu'il ne faut pas perdre de temps si l'intention de l'instigateur est malveillante. Il faut tout de suite contacter les autorités. Pour finir, il ne faut jamais parler directement au média lors d'une situation de sextage.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate est celle de parler à l'instigateur. Je pense que lorsque nous devons recueillir les informations il ne faut pas avoir de jugement. Ce qui peut être difficile lorsque l'instigateur avait une intention malveillante. Aussi, il peut être délicat de rassurer la jeune victime. De trouver les bons mots pour l'aider à aller mieux.